



BTS PI Professions Immobilières

PÉRIODE DE FORMATION Septembre à juillet

DURÉE 1 an – Entrée en deuxième année (1+1)

CONTENUS DE LA FORMATION

DOMAINE GÉNÉRAL

- ❖ Culture générale et expression
- ❖ Anglais appliqué à l'immobilier
- ❖ Communication professionnelle

Sont aussi inclus au sein de cette formation

- ❖ Techniques de recherche d'emploi
- ❖ Communication professionnelle
- ❖ Égalité professionnelle.

OBJECTIFS

Le BTS professions immobilières (PI) forme des professionnels des services de l'immobilier exerçant leur activité au sein de cabinets d'administration de biens, d'agences immobilières, d'organismes HLM ou de sociétés de promotion- construction.

Compétences visées:

Assurer une négociation immobilière
Gérer une copropriété
Gérer le portefeuille d'un propriétaire bailleur et la relation avec les locataires
Assurer la comptabilité des activités immobilières.

DOMAINE PROFESSIONNEL

- ❖ Conseil en ingénierie de l'immobilier
- ❖ Droit et veille juridique
- ❖ Economie et organisation de l'immobilier
- ❖ Architecture, habitat et urbanisme ,
développement durable
- ❖ Techniques immobilières
- ❖ Transaction Immobilière
- ❖ Gestion de copropriété
- ❖ Gestion locative
- ❖ Formation d'initiative locale

PARTICULARITÉ DU CENTRE

Apport de l'expertise des professionnels de l'immobilier breton reconnus et en exercice

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Contrôle en Cours de Formation (CCF)
Ou épreuves ponctuelles terminales selon réglementation examen

Evaluation en situation professionnelle

LIEU DE FORMATION

UFA Antoine de Saint-Exupéry
IMSI
Rue Ferdinand Robert
CS 84233
35042 RENNES

RENSEIGNEMENT

Anne-Sophie ALLO
06 75 77 71 61
as.allo@st-exupery.org

ACCESSIBILITÉ



La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous consulter pour définir les modalités de l'accueil.

PUBLIC CONCERNE

- ✓ Être âgé(e) de 16 à 30 ans pour un contrat d'apprentissage (15 ans si classe de 3ème validée)
- ✓ Être titulaire d'un bac avoir validé la première année du BTS Professions Immobilières

RECRUTEMENT

- ❖ Après réception et étude du dossier de candidature
- ❖ Le candidat est invité à passer les épreuves de sélection

DURÉE, CENTRE DE FORMATION & ENTREPRISE

720 heures en centre de formation et 925 heures en entreprise, congés payés déduits

PRISE EN CHARGE

Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) dont dépend l'entreprise d'accueil

POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

Licence professionnelle du domaine immobilier

Bachelor immobilier numérique

VALIDATION

Brevet de Technicien Supérieur Professions Immobilières

RNCP 14922